

## **Revenu librement disponible des personnes âgées en Suisse.**

Étude comparative tenant compte des besoins de soins et d'assistance.

### **Management Summary**

La Suisse enregistre un double vieillissement: de plus en plus de personnes arrivent à l'âge de la retraite, et leur espérance de vie s'est régulièrement allongée au cours des dernières décennies. En même temps que l'espérance de vie, c'est aussi la durée de vie sans incapacités qui s'accroît, mais le vieillissement s'accompagne toutefois d'une fragilisation, de sorte que l'importance de l'assistance dans la vie quotidienne augmente et fait l'objet d'une demande croissante.

Les réseaux de prise en charge ambulatoire et en institution proposent une assistance et des soins pour toutes les personnes fragiles de Suisse. Ces prestations de soutien sont onéreuses et font donc débat aux niveaux politiques les plus divers. Mais elles peuvent aussi représenter une lourde charge pour les personnes âgées concernées. Dans cette étude, nous nous penchons par conséquent sur la situation financière des retraité-e-s ayant ou non besoin d'assistance et de soins. Sur mandat d'un consortium de neuf fondations membres de SwissFoundations<sup>1</sup>, nous calculons dans tous les chefs-lieux de cantons les frais d'assistance et de soins des ménages de retraité-e-s à la charge des personnes concernées et l'impact de ces frais sur leur revenu librement disponible.

À cet effet, nous avons créé neuf cas types correspondant à différentes situations typiques d'un processus de fragilisation, différentes situations de vie et différentes compositions du ménage. Nous combinons ces cas types avec cinq conditions économiques différentes (situations de revenus et de fortune), créant ainsi des conditions de départ absolument identiques pour analyser la situation financière de ces cas types dans tous les chefs-lieux de cantons en 2018.

Pour analyser la situation financière, nous utilisons la méthode du revenu librement disponible. À l'aide d'un modèle de calcul élaboré à cet effet, nous simulons les frais d'assistance et de soins,

<sup>1</sup> Le consortium de fondations se compose des fondations suivantes: Age-Stiftung, Beisheim Stiftung, Emma Schaub Stiftung, Ernst Göhner Stiftung, Fondation Leenaards, Pour-cent culturel Migros, Paul Schiller Stiftung, Société suisse d'utilité publique, Walder Stiftung.

les autres éléments du coût de la vie<sup>2</sup> et les transferts sociaux<sup>3</sup> auxquels les ménages de retraité-e-s ont droit dans les chefs-lieux des différents cantons, et nous calculons ainsi le revenu librement disponible.

Le but de cette étude est d'étudier la composition des frais d'assistance et de soins à la charge des retraité-e-s et l'impact de ces frais sur leur situation financière.

Nous calculons dans cette étude le montant des frais auxquels est confrontée une personne à l'âge de la retraite ayant besoin d'assistance et de soins en fonction de ses revenus issus de la rente, de sa fortune, de l'ampleur de ses besoins en soutien et de son lieu de domicile.

Les résultats de l'étude montrent clairement qu'à situation de départ égale, les retraité-e-s doivent financer de leur poche des frais d'assistance et de soins différents en fonction du chef-lieu de canton. De même, le revenu librement disponible des différents cas types varie fortement, car nombre de réglementations du système sanitaire, fiscal et de sécurité sociale sont fixées à l'échelon cantonal et communal.

L'axe 1 montre la composition des frais d'assistance et de soins à la charge des particuliers en fonction du chef-lieu de canton et l'impact de ces frais sur le revenu librement disponible. Dans l'axe 2, ce rapport est placé dans un cadre dépassant les frontières cantonales. Il apparaît ainsi clairement que l'impact des frais d'assistance et de soins à la charge des particuliers sur le revenu librement disponible varie en fonction du lieu de domicile. Dans l'axe 3, nous observons le système dans son ensemble: nous étudions comment le revenu librement disponible est influencé par les réglementations relevant de la politique sanitaire, sociale et fiscale des chefs-lieux de cantons.

<sup>2</sup> Les dépenses obligatoires sont les impôts et les primes des caisses-maladie, les dépenses fixes sont le loyer, la redevance Billag, les frais médicaux, l'assistance et les soins.

<sup>3</sup> Les retraité-e-s peuvent demander une allocation pour impotent, des prestations complémentaires à l'AVS, une réduction individuelle des primes et, en fonction du chef-lieu de canton, des aides cantonales ou communales.

Nous pouvons résumer les principaux résultats en cinq points:

*(1) La situation financière des retraité-e-s dépend de leur lieu de domicile.*

Le revenu librement disponible des cas types étudiés varie de manière décisive entre les chefs-lieux de cantons, et ce pour tous les cas types étudiés. Cela veut dire qu'à situation de départ égale et assistance égale dans la vie quotidienne, la situation financière dépend du lieu de domicile. Les différences ont tendance à augmenter parallèlement au revenu et à la fortune. Les plus grandes différences de revenu librement disponible entre les chefs-lieux de cantons concernent les personnes vivant en EMS. Elles peuvent y atteindre 40 000 francs pour l'année étudiée.

*(2) Les frais d'assistance et de soins à la charge des particuliers sont lourds pour les retraité-e-s des classes moyennes.*

Les frais d'assistance et de soins à la charge des particuliers ont une grande influence sur le revenu librement disponible des retraité-e-s. Mais ce lien dépend fortement de la situation financière de départ des ménages de retraité-e-s: pour les revenus et fortunes bas et relativement bas, les prestations complémentaires couvrent les frais d'assistance et de soins. Les retraité-e-s aux revenus et fortunes moyens payent eux-mêmes la majeure partie des frais, or ceux-ci représentent pour eux une plus lourde charge que pour les retraité-e-s plus aisé-e-s.

*(3) Pour nombre de retraité-e-s, les frais d'assistance représentent une charge financière importante.*

Les frais d'assistance sont plus lourds que les frais de soins. Cela est principalement dû au fait que les caisses-maladie couvrent une grande partie des frais de soins, tandis que les retraité-e-s payent les frais d'assistance de leur poche.

*(4) Le début du processus de fragilisation, lorsque les retraité-e-s ont besoin de beaucoup d'assistance, mais de peu de soins, leur revient particulièrement cher.*

Le système de transferts (prélèvements et transferts sociaux) est tel qu'au début du processus de fragilisation, lorsqu'ils ont besoin de premières prestations d'aide et d'assistance, les retraité-e-s ne sont pas déchargé-e-s. Ils doivent alors payer de leur poche la majeure partie des frais d'assistance. Ce n'est qu'une fois qu'ils peuvent faire valoir un droit à une allocation pour impotent que leur situation économique s'améliore. Mais celle-ci n'est versée que si la personne a besoin d'assistance durablement.

*(5) En Suisse, le système de sécurité sociale pour les personnes âgées est complexe.*

Les systèmes de sécurité sociale et de prélèvements ne sont pas faciles à comprendre. La complexité augmente encore pour les retraité-e-s qui ont besoin d'assistance et de soins. Or justement pour les personnes fragiles et leurs proches, cette complexité peut représenter un obstacle qui les empêche de faire valoir leurs droits. Les résultats de l'étude indiquent qu'il est souhaitable que les réglementations et mécanismes des systèmes de transfert pour les personnes âgées soient rendus aussi compréhensibles que possible et les informations facilement accessibles.

La structure concrète des systèmes de transfert reflète le fédéralisme de l'État social et du système de prélèvements. Les transferts sociaux de la Confédération, des cantons et des communes s'imbriquent. La complexité augmente encore si, pour effectuer le calcul du revenu librement disponible des retraité-e-s, on tient compte des dépenses fixes pour le logement, les primes des caisses-maladie et l'assistance et les soins. Ce constat a une importance pour la politique de la vieillesse. Les différents acteurs de ce domaine doivent avoir conscience du fait que toute intervention dans ce système social peut avoir des effets importants ainsi que des effets secondaires non intentionnels. Le modèle de simulation développé ici peut donc servir également au conseil politique au niveau national, cantonal et communal.

Ce que notre modèle de simulation ne fait pas apparaître sont les nombreuses heures de soins apportées en plus par les membres de la famille, les ami-e-s, les voisin-e-s et les volontaires dans l'assistance et les soins aux personnes âgées. Sans cet engagement bénévole, le système social décrit ici, en particulier dans le secteur ambulatoire, ne pourrait pas fonctionner.